

Évaluation périodique de la maîtrise en affaires publiques

Faculté des sciences sociales

Conseil universitaire du 9 juin 2020

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de maîtrise en affaires publiques (M.A.) est rattaché à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de science politique.

La maîtrise compte 45 crédits et se compose de majeures en analyse et évaluation, en finances publiques, en gestion publique, et depuis l'automne 2018, en gestion publique internationale et en représentation des intérêts¹. Une maîtrise recherche est également offerte. À la session d'automne 2018, 12 étudiants étaient inscrits à la majeure en analyse et évaluation, 11 à la majeure en finances publiques, 24 à la majeure en gestion publique. La maîtrise recherche comptait, pour sa part, 3 étudiants.

La maîtrise en affaires publiques fait ici l'objet d'une deuxième évaluation périodique. La dernière évaluation périodique de ce programme remonte à 1997 (CU-97-276)². Une révision du programme a eu lieu en 2007.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) a réalisé, durant l'automne 2018, des consultations auprès des personnes concernées par le programme (étudiants, diplômés et enseignants). La direction de programme a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en février 2019. Ce dossier a été transmis à deux experts provenant de l'Université d'Ottawa et de l'École nationale d'administration publique. Les experts ont effectué une visite à l'Université Laval en mars 2019 afin de rencontrer divers intervenants et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval³.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que la maîtrise en affaires publiques est pertinente et de qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ce programme. Il a toutefois formulé des recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et il a fait des suggestions pour l'améliorer. Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions par un plan d'action.

PRINCIPALES FORCES

- La compétence et la disponibilité des professeurs.
- La diversité des expertises des professeurs.
- La qualité des services offerts par le personnel administratif.
- La présence de plusieurs chaires et d'un centre de recherche.
- Le caractère multidisciplinaire de la formation.
- Le caractère distinctif du programme par l'offre du cours *Politiques et données probantes*.
- La structure du programme.
- Les méthodes pédagogiques et d'évaluation.

1. Étant donné que ces majeures sont récentes, elles ne sont pas incluses dans la présente évaluation.

2. Lors de cette évaluation et jusqu'en 2007 (CU-2007-119), l'appellation du programme était « maîtrise en analyse des politiques ».

3. Source :

https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf.

- La satisfaction des étudiants et des diplômés à l'égard de la formation reçue.
- Le stage obligatoire.
- La durée des études.
- Les ressources informationnelles et documentaires.

RECOMMANDATIONS

- R1 Que l'on distingue davantage le profil de sortie des étudiants pour chacune des majeures et que l'on présente ces profils sur le site Web institutionnel.
- R2 Que l'on mène une réflexion sur l'avenir de la majeure en finances publiques.
- R3 Que l'on adapte la formation en science économique selon les besoins de chaque majeure.
- R4 Que l'on s'assure que le nombre de places de stage est suffisant pour répondre à la demande et que l'on améliore le soutien pour en trouver.

SUGGESTIONS

- S1 Que l'on poursuive les efforts visant à développer des collaborations interdépartementales et interfacultaires.
- S2 Que l'on s'assure que les conditions d'admission en anglais et en science économique sont adéquates.
- S3 Que les stages offerts à l'extérieur de l'Université Laval soient accessibles à tous les étudiants du programme.
- S4 Que l'on mette en place des mesures favorisant le sentiment d'appartenance chez les étudiants.
- S5 Que l'on mette en place des stratégies de communication permettant une transmission efficace de l'information aux étudiants, particulièrement en ce qui a trait à l'horaire des cours.
- S6 Que l'on poursuive le développement des activités de réseautage avec les milieux scientifique et professionnel.

Évaluation périodique du programme de

Maîtrise en affaires publiques

PLAN D'ACTION DU DOYEN de la Faculté des sciences sociales

soumis au
vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

12 mai 2020



UNIVERSITÉ
LAVAL

1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté des sciences sociales a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP). Le processus d'évaluation du programme de maîtrise en affaires publiques a débuté en septembre 2018. Le rapport d'auto-évaluation a été soumis à la mi-février 2019 et la visite des évaluateurs externes a eu lieu les 21 et 22 mars 2019. Le comité de programme de la maîtrise en affaires publiques a alors pu prendre connaissance des recommandations et suggestions des évaluateurs. Le rapport du CIEP a par la suite été déposé le 10 septembre 2019. Étant donné la durée du processus, certaines actions présentées dans ce plan d'action ont commencé à être mises en œuvre.

2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir

La plupart des informations présentées dans cette section sont tirées directement du rapport d'autoévaluation, déposé par la direction de programme de la maîtrise en affaires publiques en février 2019.

La maîtrise en affaires publiques est un programme de second cycle pluridisciplinaire, alliant science politique et économique, et proposant des cours de management, de sociologie, d'aménagement du territoire, etc. Elle est rattachée à la Faculté des sciences sociales. À la session d'hiver 2020, 64 étudiants étaient inscrits dans ce programme, qui fait ici l'objet de sa première évaluation périodique.

La maîtrise en affaires publiques (MAP) est apparue en 2008, suite à la réforme de la maîtrise en analyse des politiques. Cette réforme visait à répondre aux besoins générés par les nouvelles orientations du programme. La MAP, qui compte 45 crédits, a vocation première à former des professionnels et des gestionnaires de la fonction publique. L'introduction d'un stage obligatoire en 2008 a permis d'asseoir le caractère professionnel de la formation, et de consolider ses liens avec la fonction publique. La MAP comporte aujourd'hui cinq majeures : 1) Analyse et évaluation; 2) Finances publiques; 3) Gestion publique; 4) Gestion publique internationale; 5) Représentation des intérêts. Les majeures 4) et 5) ont été ouvertes à l'automne 2018 et n'ont pas été évaluées. La MAP offre également un parcours recherche, nécessitant la réalisation d'un mémoire. La maîtrise recherche complète l'offre de programmes d'études supérieures en affaires publiques.

Les trois majeures à vocation professionnalisante qui ont fait l'objet de la présente évaluation ont pour objectif de former des professionnels (analystes de politique, évaluateurs de programme, auditeurs internes, etc.) ou des gestionnaires publics. Elles proposent une approche qui repose sur plusieurs disciplines, notamment la science politique, la science économique et le management. Elles font une large place aux méthodes de recherche et d'interprétation. Ces programmes s'adressent à la personne qui occupe ou aspire à occuper un poste supérieur de gestionnaire public ou d'analyste dans les services de planification ou d'évaluation, ainsi que dans les bureaux d'études des organisations publiques, parapubliques ou privées.

Le contenu de ces majeures est défini en fonction des besoins exprimés dans la fonction publique canadienne et québécoise. Les cours abordent les matières essentielles d'une manière pluridisciplinaire et tiennent compte de l'évolution constante de la fonction publique. Le cheminement dans le programme permet d'intégrer les enseignements et de se spécialiser en vue du stage de fin de programme. Ce stage

visent l'apprentissage et la mise en pratique des connaissances acquises pendant la scolarité. Le stagiaire effectue des tâches normalement confiées à un professionnel débutant dans l'organisation, lequel apporte une contribution tangible aux activités de celle-ci.

La maîtrise recherche quant à elle fait une large place aux méthodes de recherche empirique en sciences sociales. L'étudiant acquiert des connaissances théoriques et empiriques dans le domaine de l'administration publique et de l'analyse des politiques publiques. Les compétences acquises représentent une excellente préparation pour des études doctorales ou encore pour devenir analyste de politiques publiques ou décideur.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on distingue davantage le profil de sortie des étudiants pour chacune des majeures et que l'on présente ces profils sur le site Web institutionnel.

A-1.1 : préciser, définir et réviser les objectifs spécifiques et compétences associés à chacune des majeures et les afficher sur le site Web institutionnel.

Un tronc commun aux trois majeures de la maîtrise professionnalisante rassemble les cours jugés pertinents aux objectifs généraux du programme, à l'image des cours *Management public* (POL-7025), *Éthique et administration publique* (POL-7012), *Politiques et données probantes* (POL-7061), et du cours de méthodologie quantitative. Deux nouveaux cours, qui seront offerts à compter de l'automne 2020, *Économie et politiques publiques* et *La fonction publique au quotidien*, viendront renforcer ce tronc commun. L'existence de ces cours communs permet aux étudiants d'acquérir une solide base de connaissances et d'habiletés, nécessaires à l'exercice des différentes fonctions qu'ils pourraient être amenés à exercer une fois diplômés. Elle peut toutefois donner l'impression d'un fort recoupement entre les majeures et ce d'autant plus que les diplômés de la MAP occupent, au-delà de leurs domaines de spécialisation, des postes similaires de conseillers, de gestionnaires ou encore d'analystes. Afin de mieux distinguer chacune des majeures, la direction de programme et le comité de programme travailleront à préciser les objectifs spécifiques de chacune d'entre elles et les compétences qui y sont attachées. Les étudiants seront ainsi mieux informés du contenu de la formation offerte par chacune des trois majeures et pourront donner une couleur spécifique à leur parcours académique. Le nouveau descriptif de chaque majeure sera rendu disponible sur le site Internet institutionnel et intégré au matériel promotionnel présentant la MAP.

Résultats escomptés : 1) clarifier les différences et la valeur ajoutée de chaque majeure, permettant ainsi aux étudiants intéressés à soumettre une demande d'admission de faire un choix plus éclairé; 2) guider au mieux le comité de programme lorsqu'il doit apporter des modifications aux cours obligatoires et optionnels de chaque majeure.

A-1.2 : augmenter le nombre et la pertinence des cours obligatoires spécifiques à chaque majeure.

Tout en conservant le tronc commun, les cours obligatoires spécifiques⁴ à chacune des majeures seront désormais plus nombreux et plus ciblés. Cette action permettra de mieux affirmer l'identité propre et la spécificité de chacune des majeures. Le tableau ci-dessous fait état des changements apportés — ajouts, retraits ou modifications de cours — en ce sens (**en gras**).

Majeure	Cours obligatoires spécifiques à la majeure <u>au moment de l'évaluation du programme</u>	Cours obligatoires spécifiques à la majeure <u>au moment de la rédaction du Plan d'action</u>
Analyse et évaluation	Évaluation des politiques (POL-7013) Droit, politiques et administrations publiques (POL-7058) Gestion de projets publics (POL-7069) Évaluation des politiques publiques (ECN-7180)	Évaluation des politiques (POL-7013) Gestion de projets publics (POL-7069) Analyse coût-avantage (ECN-6957) <u>Cours obligatoires de règle (choix d'un cours parmi quatre):</u> Évaluation institutionnelle (MEV-7009) Fondements en mesure et en évaluation (MEV-7016) Pilotage de la performance par tableaux de bord (MNG-6143) Évaluation : fondements théoriques et pratiques (SAP-7006)
Finances publiques	Comptabilité (CTB-6007) Finance corporative (GSF-6008) Politiques et finances publiques (POL-7037)	Comptabilité (CTB-6007) Audit de performance (CTB-6083) Analyse de performance et gestion financière des organismes du secteur public (CTB-6102) Finances publiques : budget et fiscalité (POL-7037) Analyse coût-avantage (ECN-6957)
Gestion publique	Diagnostic et conduite du changement organisationnel (MNG-6029) Gestion des ressources humaines: aspects stratégiques (RLT-7013) Gestion de projets publics (POL-7069) Droit, politiques et administrations publiques (POL-7058)	Diagnostic et conduite du changement organisationnel (MNG-6029) Gestion des ressources humaines: aspects stratégiques (RLT-7013) Finances publiques : budget et fiscalité (POL-7037) Gestion de projets publics (POL-7069) Droit, politiques et administrations publiques (POL-7058)

Résultats escomptés : 1) clarifier les différences et la valeur ajoutée de chaque majeure amenant les étudiants intéressés à soumettre une demande d'admission à effectuer un choix plus éclairé; 2) améliorer l'expérience étudiante et accroître la satisfaction des étudiants, particulièrement de ceux inscrits en finances publiques; 3) hausser le nombre de demandes d'admission, d'offres d'admission, d'offres d'admission acceptées et d'inscriptions au programme, en proposant une offre de formation claire axée sur l'acquisition des connaissances, compétences et habiletés propres aux domaines de spécialisation choisis par les étudiants.

⁴ Par « spécifique », nous entendons un cours obligatoire exclusif à une ou deux majeure(s). En ce sens, les cours du tronc commun de la MAP ne sont pas des cours spécifiques.

R2 - Que l'on mène une réflexion sur l'avenir de la majeure en finances publiques.

A-2.1 : procéder à une refonte de la majeure en finances publiques de manière à assurer i) une meilleure couverture du domaine; et ii) une plus grande adéquation entre le nom et les objectifs de la majeure, d'une part, et les cours obligatoires, d'autre part.

La réflexion a été menée à l'été et à l'automne 2019 par le directeur de programme, en collaboration avec les membres du comité de programme et des directeurs du Département de science politique et du Département d'économique. Comme le souligne le rapport du CIEP, le profil des étudiants inscrits à cette majeure est différent de celui des étudiants inscrits aux autres majeures. En effet, on note une proportion plus importante d'étudiants ayant complété une formation de premier cycle en administration des affaires et/ou qui sont intéressés par une maîtrise dans le domaine. Afin de donner à cette majeure une identité plus affirmée et de former des étudiants qui deviendront des spécialistes de finances publiques, le comité de programme, sur proposition de la direction de programme, a convenu de recentrer l'offre de cours dans des domaines qui étaient précédemment non couverts ou mal couverts. Les modifications apportées permettent ainsi de combler les lacunes identifiées par les experts externes et le CIEP sur le processus budgétaire, la fiscalité, les comptes publics et la politique macroéconomique (voir A-2.1.1, A-2.1.2, A-2.1.3 et A.3-1).⁵

Résultats escomptés : 1) recentrer et affirmer l'identité de la majeure « finances publiques »; 2) améliorer la pertinence des connaissances et des compétences acquises par les étudiants en finances publiques; 3) améliorer l'expérience étudiante et accroissement de la satisfaction des étudiants en finances publiques; 4) augmenter le nombre de demandes d'admission et des inscriptions en finances publiques.

A-2.1.1 : remplacer le titre et le descriptif du cours obligatoire *Politique et finances publiques (POL-7037)* par *Finances publiques : budget et fiscalité (POL-7037)*.

Les nouveaux titre et descriptif correspondent mieux au profil professionnel et aux besoins de connaissances concrètes et appliquées des étudiants inscrits à la majeure en finances publiques.

Ancien descriptif : Conceptualisation de l'activité gouvernementale dans le domaine des finances publiques. Théories et méthodes relatives aux explications politiques, institutionnelles et économiques des variations longitudinales et transversales observées dans les pays développés.

Nouveau descriptif : Les acteurs, les principes, le processus budgétaire et la fiscalité au Québec et au Canada dans une perspective appliquée et comparée. Enjeux des politiques budgétaires et fiscales : contrôle et reddition de comptes, efficacité économique, évasion fiscale, paradoxe de la redistribution, etc.

Résultat escompté : 1) améliorer la pertinence des connaissances et des compétences acquises par les étudiants en finances publiques.

⁵ En outre, les préoccupations des experts externes quant au départ à la retraite du seul professeur spécialisé en finances publiques ont été entendues par le Directeur et les professeurs du Département de science politique, ainsi que par le Doyen de la Faculté des sciences sociales. Au cours de l'été 2020, il est prévu que le Département de science politique recrute dans le domaine des finances publiques.

A-2.1.2 : rendre le cours *Audit de performance* (CTB-6083) obligatoire pour les étudiants de la majeure en finances publiques en remplacement du cours *Gestion de projets publics* (POL-7069).

Ce cours était optionnel dans le cadre de la majeure en finances publiques. Une analyse du plan de cours par le directeur de programme et une discussion avec la professeure responsable a permis de s'assurer de la pertinence du cours pour les étudiants de la majeure en finances publiques. De plus, les commentaires reçus de certains étudiants de la MAP ayant suivi ce cours sont excellents.

Descriptif : Ce cours avancé a pour objectif de préparer l'étudiant diplômé, qu'il soit praticien ou non, à la pratique de l'audit interne et d'approfondir ses connaissances en abordant les rôles de l'audit interne relatifs au contrôle et à la gouvernance. Plus précisément, non seulement l'étudiant aura acquis une connaissance fine des rôles de l'audit interne, mais il sera aussi à l'aise avec les principes théoriques, le cadre de référence pratique et l'ensemble du processus d'audit interne; et avec des sujets plus complexes comme certaines méthodes novatrices de collecte d'éléments probants. Les relations avec le comité d'audit et les audités auront été abordées au moyen d'ateliers pédagogiques intégrateurs.

Résultat escompté : 1) améliorer la pertinence des connaissances et des compétences acquises par les étudiants en finances publiques.

A-2.1.3 : remplacer le cours obligatoire *Finance corporative* (GSF-6008) par *Analyse de performance et gestion financière des organismes du secteur public* (CTB-6102) en finances publiques.

Ce cours vient d'être créé par l'École de comptabilité de la Faculté des sciences de l'administration. Une analyse du plan de cours par le directeur de programme a permis de s'assurer de la pertinence du cours pour les étudiants de la majeure en finances publiques.

Descriptif : Ce cours s'adresse principalement à tous les étudiants inscrits au 2^e cycle qui s'intéressent à l'analyse de la performance et la gestion financière des organismes du secteur public. Le cours aborde le cadre législatif et réglementaire des différents paliers de gouvernement, la planification budgétaire, les normes et pratiques comptables, le financement et la gestion des fonds, la mesure de la performance globale de ces organismes et les mécanismes de reddition de compte. L'étudiant pourra développer sa compréhension des particularités de la performance des organismes publics et des enjeux auxquels ils sont confrontés.

Résultat escompté : 1) améliorer la pertinence des connaissances et des compétences acquises par les étudiants en finances publiques.

R3 - Que l'on adapte la formation en science économique selon les besoins de chaque majeure.

A-3.1 : créer le cours *Économie et politique publique* (ECN-69XX) et le rendre obligatoire dans toutes les majeures professionnelles et optionnel dans la maîtrise recherche.

La science économique est fondamentale à une compréhension fine des affaires publiques. Or, très peu d'étudiants de la MAP possèdent une formation suffisante de premier cycle en économie (baccalauréat en économie ou baccalauréat intégré en économie et politique) qui leur permettrait de réussir sans embûche plusieurs des cours obligatoires et optionnels d'économie de la MAP. Il faut par conséquent s'assurer d'offrir un cours obligatoire qui présente les fondements conceptuels et théoriques de l'économie et qui soit adapté au niveau des étudiants de la MAP, c'est-à-dire un cours dont le niveau de formalisation mathématique est minimal. Ce cours permettra ainsi de s'assurer que les étudiants maîtrisent les notions clés des sciences économiques, qui leur permettent de suivre les cours obligatoires (analyse et évaluation; finances publiques) et optionnels (toutes les majeures) en économie.

Descriptif : Ce cours présente de manière intuitive et accessible les principaux concepts et méthodes d'analyse économiques permettant à l'étudiant de mieux comprendre l'environnement

économique et les décisions des autorités publiques au niveau national et international. Il traite des concepts clés de la théorie microéconomique et macroéconomique – l’offre et la demande, l’utilité marginale décroissante, la structure de marché, l’inflation, les taux d’intérêt et le marché de l’emploi, etc. – et les applique à des cas concrets de politiques publiques.

Résultats escomptés : 1) améliorer les connaissances de base en économie des étudiants; 2) améliorer la réussite des étudiants dans les cours d’économie obligatoires (finances publiques; analyse et évaluation) et optionnels (toutes les majeures); 3) augmenter l’attractivité du programme pour les étudiants qui ne possèdent une formation poussée en économie.

A-3.2 : créer le cours *Analyse coût-avantage* (ECN-6957) et le rendre obligatoire dans les majeures analyse et évaluation et en finances publiques et optionnel dans les autres majeures professionnelles.

Ce cours est en fait une réactivation, sans grande modification, du cours d’économie *Méthodes d’analyse des politiques* dont le nom et le descriptif ont été modifiés pour en refléter la réorientation vers un cours davantage conceptuel que mathématique. Cette nouvelle orientation, couplée à l’action **A-3.1**, devrait régler les problèmes identifiés dans le rapport d’évaluation du CIEP et bonifier l’expérience étudiante.

Nouveau descriptif : L’objectif de ce cours est d’initier les étudiants à certaines méthodes d’évaluation économique des politiques publiques, et plus particulièrement aux méthodes d’analyse coût-avantage, coût-efficacité et coût-utilité. Au terme de ce cours, l’étudiant devra pouvoir : distinguer les principales méthodes d’évaluation économique; maîtriser les concepts de base de l’analyse coûts-avantage; évaluer les qualités et les limites d’études existantes; effectuer une analyse coût-avantage simple. La présentation des concepts et outils s’inscrit dans une perspective intuitive qui minimise le recours aux mathématiques et à la formalisation.

Résultat escompté : 1) améliorer la pertinence des connaissances et des compétences acquises par les étudiants en finances publiques et en analyse et évaluation.

A-3.3 : réviser l’offre de cours en économie afin de l’adapter aux besoins de formation des étudiants de la MAP.

Dans la même optique que de favoriser la réussite étudiante, tout en dotant les étudiants de la MAP des connaissances et compétences nécessaires en économie, l’offre de cours en économie a été révisée après consultation entre la direction de programme et la direction du Département d’économique. Il a ainsi été déterminé d’apporter les modifications suivantes dans les différentes majeures :

Cours retirés : *Économie politique* (ECN-7009); *Économie publique* (ECN-7130); *Économie des ressources naturelles et de l’environnement* (ECN-7140); *Économie du travail* (ECN-7150); *Évaluation des politiques publiques* (ECN-7180); *Théorie des jeux* (ECN-7230).

Cours ajoutés : *Développement durable, ressources et environnement* (ECN-6951); *Économie de la santé* (ECN-6953), *Pauvreté et développement économique* (ECN-6958); *Enjeux économiques contemporains* (ECN-6960); *Politiques canadiennes et québécoises du commerce extérieur* (ECN-7950).

Résultats escomptés : 1) améliorer la pertinence des connaissances et des compétences acquises par les étudiants; 2) améliorer la réussite des étudiants dans les cours d’économique.

R4 - Que l'on s'assure que le nombre de places de stage est suffisant pour répondre à la demande et que l'on améliore le soutien pour en trouver.

A-4.1 : poursuivre le développement de contacts ciblés avec des milieux et des superviseurs de stage potentiels.

Il est particulièrement important de développer des collaborations à long terme avec des milieux de stage de manière à pouvoir offrir des expériences stimulantes aux étudiants du programme, année après année. À ce sujet, plusieurs gestes sont envisagés, notamment le démarchage de nouveaux milieux de stage, en collaboration avec le Service de placement de l'Université Laval (SPLA); l'accélération de la mise en réseau des anciens diplômés de la MAP via une page Facebook et l'établissement d'une liste de contacts dans les milieux de pratique à partir des carnets d'adresses des professeurs associés au programme. Notre stratégie sera de développer des contacts ciblés et soutenus avec quelques milieux de stage particulièrement pertinents et appréciés des étudiants (Secrétariat du Conseil du trésor, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, etc.) plutôt que de nous lancer dans une campagne de démarchage tous azimuts. L'arrivée l'an dernier d'une conseillère supplémentaire du SPLA à la Faculté des sciences sociales a permis de libérer du temps à la conseillère attirée à la MAP pour qu'elle puisse effectuer un suivi plus personnalisé auprès des étudiants. En outre, les événements et activités du Centre d'analyse des politiques publiques (CAPP) et de certaines chaires de recherche, notamment la Chaire sur l'administration publique à l'ère du numérique et la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, pourraient contribuer à mettre en contact les étudiants de la MAP avec les milieux scientifiques et de pratique.

Résultats escomptés : 1) hausser le nombre d'offres de stages pertinents et intéressants pour les étudiants; 2) améliorer l'appariement entre étudiants et milieux de stage; 3) augmenter la visibilité de la MAP auprès des employeurs potentiels.

A-4.2 : offrir une formation obligatoire sur la recherche de stage pour les étudiants.

La formation, qui sera dispensée par une conseillère en emploi du SPLA, sera d'une durée approximative de 2 à 3 heures et sera offerte une fois à la session d'automne et une fois à la session d'hiver. Cette formation complétera l'outil d'information en fournissant trucs et astuces aux étudiants pour qu'ils puissent savoir quand et comment faire pour trouver un stage. La formation permettra également de mieux identifier les milieux d'intérêt pour les étudiants et de les encourager à rencontrer leur conseiller en emploi pour que celui-ci puisse connaître leur situation et apporter son soutien dans la démarche.

Résultats escomptés : 1) améliorer et rendre plus accessible l'information aux étudiants; 2) réduire le stress relatif au stage vécu par les étudiants; 3) permettre d'acquérir de l'information sur les besoins des étudiants; 4) établir un premier contact personnel avec la conseillère en emploi et encourager les étudiants à avoir recours aux services individualisés du SPLA; 5) bonifier l'expérience étudiante.

A-4.3 : créer un outil d'information sur les stages qui serait accessible sur monPortail à tous les étudiants du programme.

L'outil d'information qui sera développé par une conseillère en emploi du SPLA, fournira de l'information sur les objectifs, conditions, exigences (permis de travail, etc.) et dates importantes pour les stages et offrira des exemples de mandats de stage. Il est envisagé que cet outil d'information prenne la forme d'une capsule vidéo. Il est aussi essentiel d'informer rapidement les étudiants étrangers de la nécessité de faire leur demande de permis de travail à temps pour leur stage. Sans le permis de travail, les stages à la session d'automne et d'hiver ne leur sont pas accessibles.

Résultats escomptés : 1) améliorer et rendre plus accessible l'information aux étudiants; 2) réduire le stress relatif au stage vécu par les étudiants.

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 - Que l'on poursuive les efforts visant à développer des collaborations interdépartementales et interfacultaires.

AS-1.1 : maintenir et renforcer la collaboration entre la direction de la MAP et ses partenaires intrafacultaires et extrafacultaires.

Au plan intrafacultaire, la direction de programme entend tenir des rencontres et des échanges fréquents avec la direction du Département d'économique et celle du Département de science politique de manière à mieux gérer les questions relatives aux prérequis des étudiants et à l'offre de cours, notamment. Il est également envisagé de discuter avec tous les départements et directions de programme offrant des cours aux étudiants de la MAP de manière à s'assurer de la pertinence et de la qualité de ces cours sur une base continue. À titre d'exemple, le directeur de la MAP est en discussion avec le Département de relations industrielles pour revoir les cours de gestion des ressources humaines du programme. Au plan extrafacultaire, la direction de programme travaillera à renforcer les liens avec deux unités en particulier, soit l'École de comptabilité de la Faculté des sciences de l'administration pour la majeure en finances publiques, et le Département d'information et de communication de la Faculté des lettres et des sciences humaines pour la majeure en communication et représentation des intérêts.

Résultats escomptés : 1) développer une relation de collaboration et de confiance mutuelle avec les unités offrant des cours aux étudiants du programme; 2) améliorer l'offre et le contenu des cours offerts aux étudiants en finances publiques et en communication et représentation des intérêts.

S2 - Que l'on s'assure que les conditions d'admission en anglais et en science économique sont adéquates.

AS-2.1 : faire de l'anglais une condition de diplomation et prendre en charge les étudiants, dès leur première session dans le programme, pour qu'ils passent les examens de l'École des langues de l'Université Laval et, qu'au besoin, ils suivent les cours de langue appropriés.

Cette action représente une amélioration de la situation actuelle à deux égards. Premièrement, bien que l'anglais ait été jusqu'ici une condition d'admission officielle, elle a été traitée dans les faits comme une condition de diplomation, amenant les étudiants concernés à satisfaire à cette condition à leur *dernière* session d'étude, occasionnant certains problèmes chez les étudiants les plus faibles. L'action proposée permet de s'assurer que le niveau d'anglais des étudiants est suffisant dès leur admission au programme et, dans le cas contraire, permet de les orienter vers les cours afin qu'ils rehaussent plus rapidement leurs compétences dans cette langue. À cet égard, et ce dès la première session d'admission, l'agente de gestion des études réservera des plages horaires auprès de l'École des langues de l'UL et contactera les étudiants de la MAP qui n'ont pas satisfait à cette exigence pour qu'ils passent le test d'anglais. Deuxièmement, faire de l'anglais une condition de diplomation et non d'admission permet d'aligner les exigences d'entrée à la MAP sur celles des programmes de l'Université Laval avec lesquels elle entre en compétition directe, et plus particulièrement la maîtrise en études internationales (l'anglais est une condition de diplomation) et la maîtrise en administration des affaires (aucune condition contraignante rattachée à l'anglais). Ce changement permet enfin de lever ce qui représentait pour beaucoup d'étudiants internationaux, nombreux à envisager de poursuivre leurs études supérieures à la MAP, un obstacle et de les accompagner au mieux dès leur entrée dans le programme.

Résultats escomptés : 1) améliorer la rapidité du dépistage et de la réponse institutionnelle aux problèmes relatifs à une maîtrise insuffisante de l'anglais; 2) accompagner les étudiants qui n'auraient pas le niveau requis dès leur entrée dans le programme afin de les orienter vers les cours de langue pertinents.

AS-2.2 : remplacer la scolarité préparatoire en économie pouvant être exigée pour l'admission à certaines majeures de la MAP par le cours *Économie et politique publique* (ECN-69XX) obligatoire dans toutes les majeures professionnelles et optionnel dans la maîtrise recherche et revoir l'offre de cours d'économie du programme.

Comme précisé en A-3.1, ce cours conceptuel permettra de s'assurer que les étudiants maîtrisent les notions clés de la théorie économique. De plus, la révision de l'offre de cours d'économie (A-3.3) permettra de s'assurer que leur niveau est adapté aux besoins et aux compétences des étudiants de la MAP.

Résultats escomptés : 1) améliorer les connaissances de base en économie des étudiants; 2) améliorer la réussite des étudiants dans les cours d'économie obligatoires (finances publiques; analyse et évaluation) et optionnels (toutes les majeures); 3) hausser le nombre de demandes d'admission, d'offres d'admission, d'offres d'admission acceptées et d'inscriptions au programme.

S3 - Que les stages offerts à l'extérieur de l'Université Laval soient accessibles à tous les étudiants du programme.

AS-3.1 : voir les actions A-4.1, A-4.2 et A-4.3.

Exception faite de certains programmes ciblés qui sont réservés aux citoyens canadiens et résidents permanents, tous les stages affichés sur le site du SPLA sont ouverts aux étudiants du programme. Présentement, les étudiants de la MAP doivent avoir conservé une moyenne de 3 sur 4,33 pour pouvoir partir en stage. Cette disposition ne respectant pas le Règlement des études, qui mentionne que pour se maintenir dans un programme de maîtrise professionnelle, les étudiants doivent avoir une moyenne de programme égale ou supérieure à 2,67 (article 353), elle sera abolie en comité de programme au cours de la session d'hiver 2020. Qui plus est, selon les règles actuelles, les étudiants doivent avoir complété 24 crédits pour pouvoir partir en stage, ce qui assure que ceux-ci possèdent les connaissances et compétences nécessaires à la réalisation du stage.

Résultats escomptés : Voir les actions R-4.1, R-4.2 et R-4.3.

S4 - Que l'on mette en place des mesures favorisant le sentiment d'appartenance chez les étudiants.

AS-4.1 : encourager la participation des étudiants de la MAP aux activités de leur association étudiante, soit l'Association des politologues étudiants de l'Université Laval (APEUL), et travailler de concert avec l'APEUL afin de trouver des solutions pour favoriser l'intégration des étudiants.

Historiquement, les étudiants de la MAP participent peu aux activités de l'APEUL (Assemblée générale, pause-café, etc.) et du Département de science politique (*Rendez-vous de science politique*, etc.), et ce, alors qu'ils représentent une part importante (approximativement 40 %) des membres. La direction de programme et les professeurs des cours obligatoires s'attacheront à sensibiliser les étudiants de la MAP à l'importance de s'impliquer dans leur association et communiquer les informations importantes à ce sujet. En particulier, le directeur de programme effectuera une tournée ciblée des cours du tronc commun, en collaboration avec les représentants de l'APEUL, aux sessions d'automne et d'hiver. L'information sera par ailleurs disponible sur le site du programme sur monPortail (AS-5.1).

Résultats escomptés : 1) hausser le niveau de connaissance de l'APEUL et susciter des attitudes positives face à l'association chez les étudiants de la MAP; 2) encourager les étudiants à réseauter davantage, afin qu'ils aient l'occasion de tisser des liens plus étroits entre eux.

AS-4.2 : identifier, avec les étudiants, les meilleures façons d'organiser les rencontres d'accueil, pour que les étudiants y participent, et reçoivent ainsi dès le début de leur parcours les informations pertinentes sur leur programme et leurs interlocuteurs.

Résultats escomptés : 1) améliorer la transmission de l'information pertinente au cheminement des étudiants dans le programme; 2) encourager les étudiants à réseauter davantage, afin qu'ils aient l'occasion de tisser des liens plus étroits entre eux.

AS-4.3 : augmenter le nombre de cours obligatoires communs à toutes les majeures professionnelles.

Deux nouveaux cours deviendront obligatoires pour toutes les majeures professionnelles, soit *La fonction publique au quotidien* (POL-69XX) et *Économie et politique publique* (ECN-69XX) (voir A3-1).

Résultat escompté : 1) assurer que les étudiants des majeures professionnelles se fréquentent davantage et qu'ils aient l'occasion de tisser des liens plus étroits.

S5 - Que l'on mette en place des stratégies de communication permettant une transmission efficace de l'information aux étudiants, particulièrement en ce qui a trait à l'horaire des cours.

AS-5.1 : compiler et centraliser l'information nécessaire aux étudiants sur monPortail pour qu'ils effectuent leur choix de cours.

L'information concernant les cours et plus particulièrement la mise à l'horaire des cours est déjà disponible, mais elle est éparpillée sur une multitude de supports. Un travail de compilation doit donc être effectué afin de rendre toute l'information disponible aux étudiants. Ce travail concernera d'abord les cours donnés par la Faculté des sciences sociales, mais pourrait aussi concerner les cours hors faculté. Les services de la Faculté (communication; Centre de services en technologies de l'information et en pédagogie (CSTIP)) étudieront la possibilité de regrouper l'information pertinente sur un site programme sur monPortail pour chacune des majeures.

Résultat escompté : 1) rendre l'information sur les choix de cours et les cours mis à l'horaire plus visible pour les étudiants.

S6 - Que l'on poursuive le développement des activités de réseautage avec les milieux scientifique et professionnel.

AS-6.1 : encourager les étudiants de la MAP à participer aux activités de réseautage prévues à A-4.3.

AS-6.2 : explorer la possibilité de développer un partenariat avec Québec international pour les étudiants étrangers en vue de tenir une activité de réseautage par an.

Québec international est l'agence de développement économique de la Capitale-Nationale. Elle opère un volet destiné aux étudiants et travailleurs étrangers. Un partenariat avec cette agence permettrait d'augmenter le nombre de stages proposés aux étudiants et de leur donner accès à un réseau provincial et international étendu. Il pourrait aussi servir de tremplin à la MAP, qui gagnerait en visibilité auprès d'employeurs potentiels d'ici et d'ailleurs.

Résultats escomptés : 1) hausser le nombre d'offres de stages intéressants pour les étudiants; 2) hausser la visibilité de la MAP auprès des employeurs potentiels.

AS-6.3 : promouvoir l'activité de recrutement et de réseautage de la fonction publique auprès de tous les étudiants.

Afin de donner une visibilité accrue à cette activité, déjà très populaire auprès des étudiants de la MAP, elle sera inscrite sur monPortail. De plus, cet événement sera présenté lors de la formation organisée sur les stages (AS-3.1).

Résultats escomptés : 1) hausser le nombre d'offres de stages intéressants pour les étudiants; 2) hausser la visibilité de la MAP auprès des employeurs potentiels.

5. Échéancier

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
R1 - Que l'on distingue davantage le profil de sortie des étudiants pour chacune des majeures et que l'on présente ces profils sur le site Web institutionnel.			
A-1.1	Préciser, définir et réviser les objectifs spécifiques et compétences associés à chacune des majeures et les afficher sur le site web institutionnel	E2020-A2020	Directeur de programme Comité de programme FSS (pour l'affichage)
A-1.2	Augmenter le nombre et la pertinence des cours obligatoires spécifiques à chaque majeure	A2019 —	Directeur de programme Comité de programme
R2 - Que l'on mène une réflexion sur l'avenir de la majeure en finances publiques.			
A-2.1	Procéder à une refonte de la majeure en finances publiques de manière à assurer i) une meilleure couverture du domaine; et ii) une plus grande adéquation entre le nom et les objectifs de la majeure, d'une part, et les cours obligatoires, d'autre part.	A2020	Directeur de programme Comité de programme
A-2.1.1	Remplacer le titre et le descriptif du cours obligatoire <i>Politique et finances publiques</i> (POL-7037) par <i>Finances publiques : budget et fiscalité</i> (POL-7037).	A2020	Directeur de programme Comité de programme Directeur du Département de science politique
A-2.1.2	Rendre le cours <i>Audit de performance</i> (CTB-6083) obligatoire pour les étudiants de la majeure en finances publiques en remplacement du cours <i>Gestion de projets publics</i> (POL-7069).	A2020	Directeur de programme Comité de programme
A-2.1.3	Remplacer le cours obligatoire <i>Finance corporative</i> (GSF-6008) par <i>Analyse de performance et gestion financière des organismes du secteur public</i> (CTB-6102) en finances publiques.	A2020	Directeur de programme Comité de programme
R3 - Que l'on adapte la formation en science économique selon les besoins de chaque majeure.			
A-3.1	Créer le cours <i>Économie et politique publique</i> (ECN-69XX) et le rendre obligatoire dans toutes les majeures professionnelles et optionnel dans la maîtrise avec recherche.	A2020	Directeur de programme Comité de programme Directeur du Département d'économique
A-3.2	Créer le cours <i>Analyse coût-avantage</i> (ECN-6957) et le rendre obligatoire dans les majeures analyse et évaluation et en finances publiques et optionnel dans les autres majeures professionnelles.	A2020	Directeur de programme, comité de programme et Directeur du Département d'économique
A-3.3	Réviser l'offre de cours en économie afin de l'adapter aux besoins de formation des étudiants de la MAP.	A2019	Directeur de programme Comité de programme

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
R4 - Que l'on s'assure que le nombre de places de stage est suffisant pour répondre à la demande et que l'on améliore le soutien pour en trouver.			
A-4.1	Poursuivre le développement de contacts ciblés avec des milieux et des superviseurs de stage potentiels.	A2020-H2021	Conseillère en emploi du SPLA assignée à la MAP, en collaboration avec le directeur de programme
A-4.2	Offrir une formation obligatoire sur la recherche de stage pour les étudiants.	H2020	Conseillère en emploi du SPLA assignée à la MAP en collaboration avec le directeur de programme
A-4.3	Créer un outil d'information sur les stages qui serait accessible sur monPortail à tous les étudiants du programme.	A2020	Conseillère en emploi du SPLA assignée à la MAP en collaboration avec le directeur de programme
S1 - Que l'on poursuive les efforts visant à développer des collaborations interdépartementales et interfacultaires.			
AS-1.1	Maintenir et renforcer la collaboration entre la direction de la MAP et ses partenaires intrafacultaires et extrafacultaires.	En continu	Directeur de programme FSS
S2 - Que l'on s'assure que les conditions d'admission en anglais et en science économique sont adéquates.			
AS-2.1	Faire de l'anglais une condition de diplomation et prendre en charge les étudiants, dès leur première session dans le programme, pour qu'ils passent les examens de l'École des langues de l'Université Laval et, qu'au besoin, ils suivent les cours de langue appropriés.	A2019	Directeur de programme Comité de programme Gestion des études (FSS)
AS-2.2	Remplacer la scolarité probatoire en économie pouvant être exigée pour l'admission à certaines majeures de la MAP par le cours <i>Économie et politique publique</i> (ECN-69XX) obligatoire dans toutes les majeures professionnelles et optionnel dans la maîtrise avec mémoire et revoir l'offre de cours d'économie du programme	A2019	Directeur de programme Comité de programme
S3 - Que les stages offerts à l'extérieur de l'Université Laval soient accessibles à tous les étudiants du programme.			
AS-3.1	Voir les actions A-4.1, A-4.2 et A-4.3	Voir les actions A-4.1, A-4.2 et A-4.3	Voir les actions A-4.1, A-4.2 et A-4.3
S4 - Que l'on mette en place des mesures favorisant le sentiment d'appartenance chez les étudiants.			
AS-4.1	Encourager la participation des étudiants de la MAP aux activités de leur association étudiante, soit l'Association des politologues étudiants de l'Université Laval (APEUL), et travailler de concert avec l'APEUL afin de trouver des solutions pour favoriser l'intégration des étudiants.	A2020	Directeur de programme Association étudiante
AS-4.2	Identifier, avec les étudiants, les meilleures façons d'organiser les rencontres d'accueil, pour que les étudiants y participent, et reçoivent ainsi dès le début de leur parcours les informations pertinentes sur leur programme et leurs interlocuteurs.	A2020-H2021	Directeur de programme, comité de programme en collaboration avec l'APEUL.

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
AS-4.3	Augmenter le nombre de cours obligatoires communs à toutes les majeures professionnelles.	A2019	Directeur de programme Comité de programme
S5 - Que l'on mette en place des stratégies de communication permettant une transmission efficace de l'information aux étudiants, particulièrement en ce qui a trait à l'horaire des cours.			
AS-5.1	Compiler et centraliser l'information nécessaire aux étudiants sur monPortail pour qu'ils effectuent leur choix de cours.	A2020	Département de science politique FSS
S6 - Que l'on poursuive le développement des activités de réseautage avec les milieux scientifique et professionnel.			
AS-6.1	Encourager les étudiants de la MAP à participer aux activités de réseautage prévues à A-4.3	Voir A-4.3	Voir A-4.3
AS-6.2	Explorer la possibilité de développer un partenariat avec Québec international pour les étudiants étrangers en vue de tenir une activité de réseautage par an	A2020	Conseillère en emploi du SPLA assignée à la MAP en collaboration avec le directeur de programme
AS-6.3	Promouvoir l'activité de recrutement et de réseautage de la fonction publique auprès de tous les étudiants	A2020	Conseillère en emploi du SPLA assignée à la MAP en collaboration avec le directeur de programme

6. Remerciements

Le doyen de la Faculté remercie toutes les personnes qui ont participé au processus d'évaluation périodique du programme de maîtrise en affaires publiques. Ses remerciements vont particulièrement à Mathieu Ouimet, qui a été directeur de programme jusqu'au 31 mai 2019; à Pierre-Marc Daigneault, qui lui a succédé à la direction de programme ; Erick Duchesne, directeur de Département de science politique jusqu'au 31 mai 2019 et Thierry Giasson, qui occupe depuis cette fonction; Philippe Barla, directeur du Département d'économique; les enseignants et étudiants de la MAP ; les diplômés qui ont répondu aux sondages et participé aux rencontres avec les évaluateurs externes; ainsi que les évaluateurs externes, Luc Juillet (Université d'Ottawa) et Étienne Charbonneau (École nationale d'administration publique).

François Gélinau, doyen
Faculté des sciences sociales